

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC\_10\_210

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, à 19h00, le Conseil de  
 En exercice : Communauté s'est réuni à LE MAZEAU, en session ordinaire sous la Présidence  
 Titulaires : 38 de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 19 octobre 2022

- Titulaires : 27
- Suppléants : 4

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Votants : 30

**PRÉSENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. PORCHER Charly)
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)

**EXCUSÉS :**

- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) VENDEE GRAND SUD**

Par délibération de ce jour, il a été décidé d'approuver les statuts et de prendre une participation au capital de la SPL Vendée Grand Sud.

Il importe de procéder à la désignation de 1 représentant pour siéger à l'assemblée générale et de 3 représentants au conseil d'administration.

Se portent candidats :

- pour l'assemblée générale : Monsieur Michel BOSSARD
- pour le conseil d'administration :
  - o Monsieur Michel BOSSARD
  - o Madame Annie RINEAU
  - o Monsieur Stéphane GUILLON

Pour ces désignations, l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité le scrutin public.

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 25 octobre 2022 approuvant les statuts et la prise de participation au capital de la SPL Vendée Grand Sud ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de décider, à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée,
- de désigner 1 représentant au sein de l'assemblée générale de la SPL Vendée Grand Sud,
- de désigner 3 administrateurs comme représentants au sein conseil d'administration de la SPL Vendée Grand Sud,
- d'autoriser les représentants au conseil d'administration à présenter leur candidature à toutes fonctions et ce y compris la fonction de Président ou de Président Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Décide d'adopter le vote à main levée.
- Désigne Monsieur Michel BOSSARD en tant que représentant au sein de l'assemblée générale de la SPL Vendée Grand Sud.
- Désigne 3 administrateurs comme représentants au sein conseil d'administration de la SPL Vendée Grand Sud
  - o Monsieur Michel BOSSARD
  - o Madame Annie RINEAU
  - o Monsieur Stéphane GUILLON

- Autorise les représentants au conseil d'administration à présenter leur candidature à toutes fonctions et ce y compris la fonction de Président ou de Président Directeur Général.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 25 octobre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 8/11/2022 SLO

ID : 085-248500563-20221025-2022CC\_10\_210-DE